

La Direccte des Pays de la Loire

AU SERVICE DES ENTREPRISES,
DES ACTIFS ET DES TERRITOIRES

Travail
Accès et retour à l'emploi
Qualité de l'emploi et des relations du travail
Innovation
Entreprises
Inspection du travail
Droit du travail
Concurrence
Filières économiques
Développement des territoires
Santé et sécurité au travail
Dialogue social
International
Emploi
Intelligence économique
Consommation
Compétitivité
Industrie
Mutations économiques
Tourisme
Artisanat
Commerce
Service



Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

LA DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE : AU SERVICE DES ENTREPRISES, DES ACTIFS ET DES TERRITOIRES

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des Pays de la Loire est une administration régionale de l'État placée sous l'autorité du préfet de région. Elle anime les politiques publiques de développement économique et territorial, d'emploi, de travail, de concurrence et de protection des consommateurs.

La Direccte est au cœur d'un vaste réseau de partenaires institutionnels, d'opérateurs nationaux et locaux et de relais professionnels :

Les PARTENAIRES institutionnels

- Les autres services régionaux de l'État (DREAL, DRAAF, DRJSCS, Rectorat, DRFIP, DRAC, DIRM)
- Les collectivités territoriales
- Les chambres consulaires

Les OPÉRATEURS nationaux et locaux

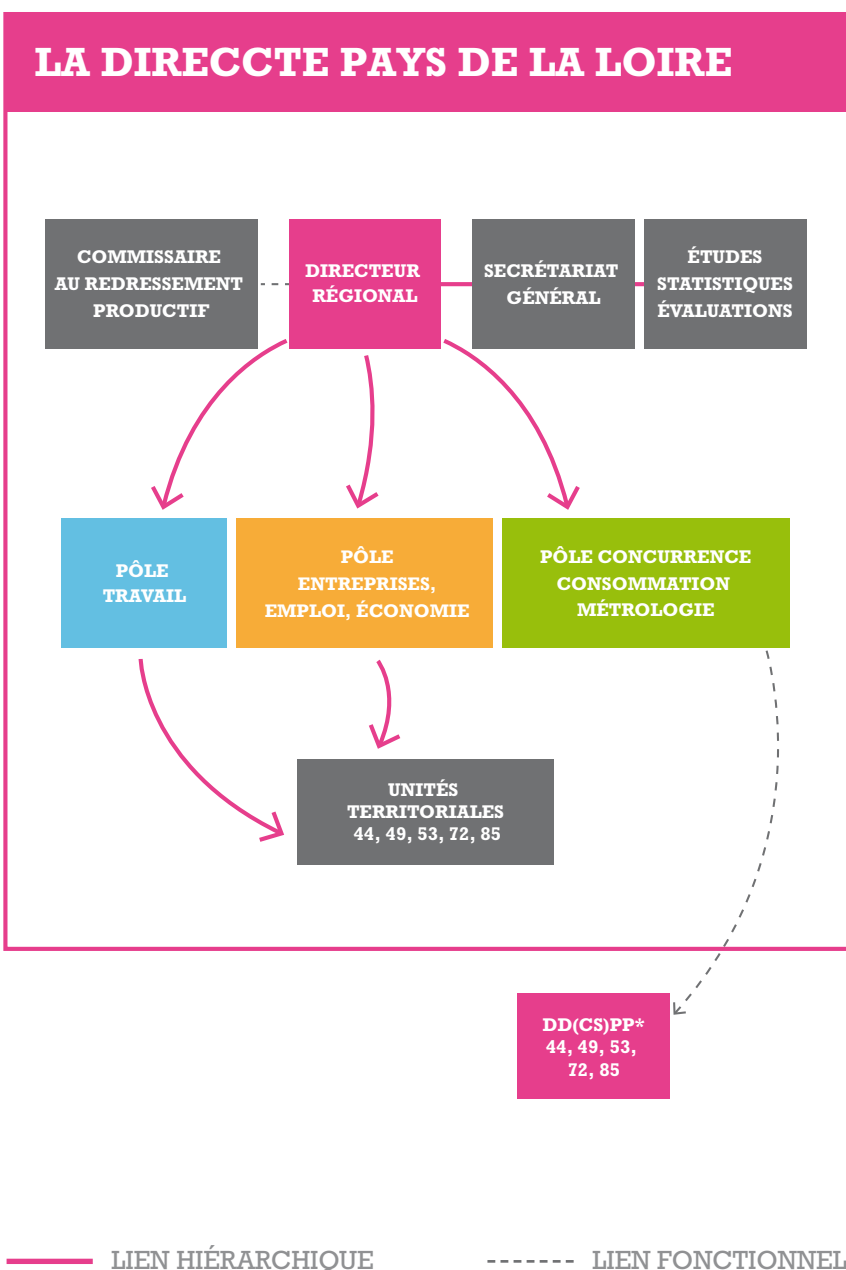
- Pôle emploi
- L'agence régionale de Santé
- Les missions locales et maisons de l'emploi
- La Banque publique d'investissement et BUSINESSFRANCE
- La Coface
- L'AGEFIPH, les CAP emploi, l'AFPA, le CARIF-OREF
- La CARSAT, L'OPBTP, L'ARACT

Les RELAIS professionnels

- Les branches professionnelles
- Les organisations représentatives des employeurs et des salariés
- Les pôles de compétitivité
- Les associations de consommateurs
- Les associations d'entreprises
- Les associations et coordinations associatives dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle
- L'IRT Jules-Verne
- Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF)
- ...

ORGANISATION des services de la DIRECCTE Pays de la Loire

La Direccte est organisée en 3 pôles et 5 unités territoriales, sous l'autorité d'un directeur régional.



* DDPP : Direction départementale de la Protection des Populations



Améliorer la **QUALITÉ DE L'EMPLOI** et des **RELATIONS DU TRAVAIL**

Les services régionaux et les 5 unités territoriales de la Direccte agissent au plus près des préoccupations des employeurs et des salariés.

VEILLER au RESPECT du DROIT AU TRAVAIL

154 agents de contrôle assurent le respect des dispositions prévues par le Code du travail dans tous les secteurs, y compris l'agriculture, les transports et les affaires maritimes.

Avec **22 000** interventions et plus de **600** décisions d'arrêt et de reprise de chantiers, les contrôles en entreprise représentent plus de la moitié des interventions de l'inspection du travail.

Sur **1200** demandes d'autorisation de licenciements de salariés protégés déposées, **90 %** sont accordées.

APPUYER le DIALOGUE SOCIAL

L'inspection du travail enregistre et contrôle **4000** accords collectifs par an. Pour fluidifier les relations sociales au sein des organisations, elle facilite la conciliation en cas de conflit collectif, favorise la médiation entre salariés et employeurs et veille à l'égalité de traitement des acteurs au sein de l'entreprise.

LUTTER contre le TRAVAIL ILLÉGAL

590 contrôles par an ont été organisés dans la région, en partenariat avec le comité opérationnel départemental anti-fraude.

PRÉVENIR les RISQUES PROFESSIONNELS

La Direccte organise des campagnes de prévention sur des thématiques ciblées : risque routier, risques psycho-sociaux, rayonnements ionisants, amiante... Des brochures et dépliants sont publiés pour sensibiliser les publics.

Au titre du plan régional de santé au travail, la Direccte mène des actions sur les risques chimiques (garages, entreprises de nettoyage...) et sur le désamiantage dans les immeubles collectifs.

ACCUEILLIR ET INFORMER LE PUBLIC

Dans les **5 unités territoriales de la Direccte**, les services de renseignement répondent aux questions des citoyens sur le droit du travail : plus de **25 000** visites et près de **60 000** réponses téléphoniques par an.



Développer la **COMPÉTITIVITÉ** des **ENTREPRISES** et des **TERRITOIRES** et piloter les **POLITIQUES DE L'EMPLOI**

La Direccte incite les entreprises à anticiper les mutations économiques, accompagne leur développement et soutient activement l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'exportation.

FAVORISER la **COMPÉTITIVITÉ** des **ENTREPRISES**

- **Améliorer la connaissance des entreprises et de leurs territoires** : visites d'entreprises, réalisation d'études sectorielles, de diagnostics d'entreprises et d'études stratégiques de filière.
- **Décliner la politique nationale en faveur de la compétitivité industrielle** : 34 plans de la nouvelle France industrielle, investissements d'avenir, comités stratégiques de filières...
- **Accompagner les acteurs économiques** :
 - international : palette diversifiée d'aides et de financements pour faciliter les exportations, promotion du dispositif VIE, « Volontaire International en Entreprise » ;
 - « Dinamic entreprises » (financement État - Région - Europe) : en 9 mois, grâce à

une équipe d'experts, ce dispositif permet aux PME de renforcer leur compétitivité et leur donne des objectifs concrets et mesurables. L'intégration à un réseau d'entreprises favorise le partage d'expériences ;

- intelligence économique : sensibilisation à l'importance de la maîtrise, de la valorisation et de la protection de l'information.

- **Le commissaire au redressement productif** intervient, en lien étroit avec les équipes de la Direccte, auprès des entreprises en difficulté. Il anime une cellule régionale de veille et d'alerte précoce pour proposer des solutions globales et pérennes aux entreprises.
- **Le référent unique à l'investissement** accompagne et facilite les projets d'investissement industriel.
- **Le médiateur des relations inter-entreprises et des marchés publics** favorise des relations équilibrées et durables entre clients et fournisseurs.

EN BREF

4 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ :

Atlanpôle Biothérapies, EMC2, Vegepolys et ID4CAR

690 ENTREPRISES accompagnées par la Direccte des Pays de la Loire

6 FILIÈRES STRATÉGIQUES :

la mécanique-matériaux et le matériel de transport, les biotechnologies, les éco-technologies et énergies, le numérique, les industries agro- alimentaires, les entreprises culturelles et de création

PROMOUVOIR le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et l'ATTRACTIVITÉ des TERRITOIRES

- **Développer des projets de territoire avec les partenaires locaux (collectivités locales, TPE, PME)** afin de renforcer l'« économie de proximité ».
- **Contribuer à la structuration et à la professionnalisation du secteur des services à la personne.**
- **Accompagner l'innovation et le développement des petites entreprises** attachées aux savoir-faire d'excellence, grâce à l'attribution du label **Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)**.
- **Soutenir l'économie touristique régionale** : les labellisations nationales mettent en valeur le travail des professionnels de la région Pays de la Loire.

ANTICIPER et ACCOMPAGNER les MUTATIONS ÉCONOMIQUES

- **Sécuriser les parcours professionnels** en contribuant au financement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- **Accompagner la création d'entreprises** par les demandeurs d'emploi.
- **Homologuer les plans de sauvegarde de l'emploi.**

METTRE EN ŒUVRE les CRÉDITS EUROPÉENS (FSE)

La Direccte gère les subventions communautaires attribuées, soit directement (associations, entreprises...), soit indirectement via des « organismes intermédiaires » (collectivités locales, PLIE...).

FAVORISER l'accès et le retour à l'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILISÉS

- **Lutter contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail** en mobilisant d'importants moyens financiers.

EN BREF

17 500 contrats aidés (CAE et CIE)

3 300 emplois d'avenir

2 500 postes pour les travailleurs handicapés dans les entreprises adaptées

6 000 postes dans les structures d'insertion

Moyennes annuelles

EN BREF

LES LABELS

85 entreprises labellisées EPV (Entreprises du Patrimoine Vivant)

275 établissements labellisés « Tourisme & Handicap »

400 sites labellisés « Qualité Tourisme »

CONTRÔLER la FORMATION PROFESSIONNELLE

Organismes de formation, entreprises, centres de bilan de compétences, organismes collecteurs : tous les acteurs de la formation professionnelle font l'objet de contrôles administratif et financier.

L'utilisation du fonds social européen (FSE) est étroitement surveillée.



Garantir la **LOYAUTÉ** des transactions commerciales **PROTÉGER** les **CONSOMMATEURS**

Le Pôle C de la Direccte intervient au-delà du cadre régional et pilote les actions menées dans les départements.

SURVEILLER la **CONCURRENCE** et les **RELATIONS** **COMMERCIALES**

La brigade interrégionale des enquêtes de concurrence détecte les pratiques anti-concurrentielles : ententes illégales, abus de position dominante, tarifs imposés...

De plus, la Direccte contrôle l'application de la loi de modernisation de l'économie, qui régule les relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs. Sont particulièrement surveillés les retards de paiement, qui pénalisent les entreprises, en particulier les PME. Depuis 2013, en cas de délais de paiement excessifs, une indemnité pour frais de recouvrement (40€) s'ajoute aux pénalités de retard.

PROTÉGER les **CONSOMMATEURS** et **ASSURER** la **SÉCURITÉ** des produits

La Direccte relaie les orientations nationales de la DGCCRF* pour veiller à la conformité et à la sécurité des produits.

Elle pilote les enquêtes réalisées essentiellement par les directions

départementales chargées de la protection des populations (DDPP* ou DDCSPP*).

La loi « consommation » du 17 mars 2014 renforce les moyens d'intervention de ces services pour mieux lutter contre les pratiques frauduleuses dans certains secteurs : alimentaire, services, biens de consommation courante, commerce électronique...

DEUX COMPÉTENCES IMPORTANTES POUR LE CONSOMMATEUR

• **Les instruments de mesure**
Le service métrologie vérifie l'utilisation correcte des instruments de mesure dans les opérations commerciales, ainsi que la conformité de ces instruments (balances, compteurs d'eau ou d'essence, taximètres, etc). Les organismes intervenant sur les

instruments de mesure (fabricants, réparateurs, vérificateurs) sont suivis en permanence.

• **Le secteur vitivinicole**
La brigade interrégionale d'enquête des vins et spiritueux intervient sur l'ensemble du bassin Val de Loire (16 départements de 5 régions). Elle traque les pratiques trompeuses ou déloyales (usurpations d'appellations, falsifications, étiquetages non conformes...).



Un SERVICE-RESSOURCES transversal pour les 3 PÔLES de la DIRECCTE

Le service ESE collecte, analyse et diffuse des données destinées à l'information du public et des services. Il apporte une expertise dans les domaines de la statistique, des études, de la prospective et de l'évaluation :

- traitement statistique des données relatives au marché du travail et de l'emploi ;
- suivi de la conjoncture (emploi, chômage partiel, intérim, licenciements économiques...) ;
- appui au commissaire au redressement productif ;
- réalisation de diagnostics et d'études facilitant le pilotage et le suivi des politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle ;
- évaluations de l'efficacité des politiques conduites.

Ce service collabore avec l'Insee Pays de la Loire pour rédiger une série d'analyses du tissu économique des zones d'emploi en Pays de la Loire.

EN BREF

Plus de **50 enquêtes** et **290 contrôles d'entreprises** par an (en matière de relations commerciales et de délais de paiement).

44 indices de pratiques anti-concurrentielles ont donné lieu à des enquêtes approfondies dans les entreprises (7 perquisitions et saisies de documents).

144 enquêtes nationales,
9032 contrôles

2 390 avertissements

164 mesures de police
administrative

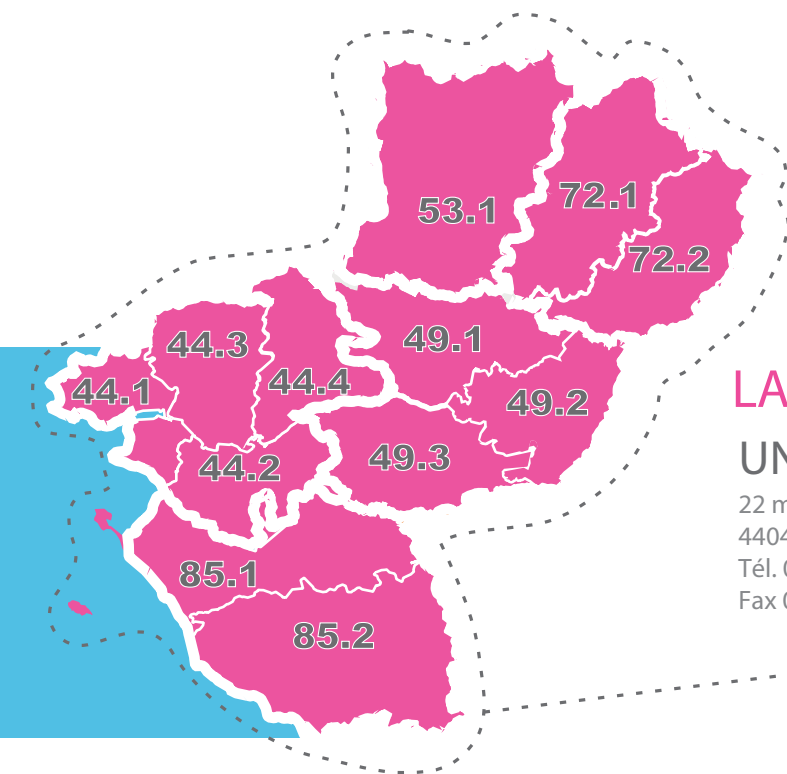
206 procédures contentieuses

Pour toute la région

**DGCCRF : Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes*

**DDPP : Direction départementale de la Protection des Populations (44, 49, 72 et 85)*

**DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (53)*



LA DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE

UNITÉ RÉGIONALE

22 mail Pablo-Picasso BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 53 46 79 00
Fax 02 53 46 78 00

*Unité de contrôle régionale
« travail illégal »*

Tour Bretagne, place Bretagne,
44047 NANTES CEDEX 1
paysdl.ucrti@direccte.gouv.fr
Tél. 02 40 12 34 33
Fax 02 40 12 35 02

- Commissaire au redressement productif
Tél. 02 53 46 78 04
- Référent unique à l'investissement
Tél. 02 53 46 78 11
- Médiateur des relations inter-entreprises
et des marchés publics, tél. 02 53 46 79 81

UNITÉS TERRITORIALES

UNITÉ TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Saint-Nazaire UC 1

7 rue Charles-Brunelière, 44600 ST NAZAIRE
paysdl-ut44.uc1@direccte.gouv.fr
Tél. 02 40 17 07 18 – Fax 02 40 53 38 57

Nantes UC 2 + 3 + 4

Nantes Tour Bretagne,
place Bretagne, 44047 NANTES CEDEX 1
paysdl-ut44.uc2@direccte.gouv.fr
Tél. 02 40 12 35 05 – Fax 02 40 12 35 02
paysdl-ut44.uc3@direccte.gouv.fr
Tél. 02 40 12 35 22 – Fax 02 40 12 35 91
paysdl-ut44.uc4@direccte.gouv.fr
Tél. 02 40 12 35 66 – Fax 02 40 12 34 20
Inspection du travail de l'agriculture :
idem que ci-dessus UC4.

Renseignements pour le public :
Nantes tél. 0 825 032 282

Saint-Nazaire tél. 02 40 17 07 19

UNITÉ TERRITORIALE DE LA SARTHE

19 bd. Paixhans – CS 41822
72 018 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 72 16 43 90 – Fax 02 72 16 44 60
Téléphone 02 72 16 43 90 – Fax 02 72 16 44 60

UC 1 – paysdl-ut72.uc1@direccte.gouv.fr
Tél. 02 72 16 44 20 (sections 1 + 3 – secrétariat RUC)
Tél. 02 72 16 44 23 (section 2 + 8)

Tél. 02 72 16 44 26 (section 4 + 5)
Tél. 02 72 16 44 11 (section 6 + 7 – secrétariat RUC)

UC 2 – paysdl-ut72.uc2@direccte.gouv.fr
Tél. 02 72 16 44 30 (sections 9 + 13)

Tél. 02 72 16 44 08 (section 10 + 11)
Tél. 02 72 16 44 15 (sections 12 + 15)
Tél. 02 72 16 44 31 (sections 14 + 16)

Renseignements pour le public :
tél. 02 72 16 44 00

UNITÉ TERRITORIALE DE MAINE-ET-LOIRE

12 rue Papiou-de-La-Verrie
CS 23607 – 49036 ANGERS CEDEX 1

UC 1 – paysdl-ut49uc1@direccte.gouv.fr
Tél. 02 41 54 53 49 (section 1)
Tél. 02 41 54 53 30 (sections 2 + 3)
Tél. 02 41 54 52 65 (sections 5 + 8)
Tél. 02 41 54 53 91 (section 7)
Tél. 02 41 54 53 40 (sections 4 + 6)

UC 2 – paysdl-ut49uc2@direccte.gouv.fr
Tél. 02 41 54 53 20 (sections 12 + 10)
Tél. 02 41 54 53 60 (sections 13 + 9)
Tél. 02 41 54 53 92 (sections 14 + 15)
Tél. 02 41 54 53 90 (section 16)
Tél. 02 41 54 52 75 (section 11)
Inspection du travail de l'agriculture :
sections 14 + 15 + 16

UC 3 – paysdl-ut49uc3@direccte.gouv.fr
3 pl. Michel-Ange, bât. B, 49300 CHOLET
Tél. 02 41 49 11 17 (sections 17 + 18 + 19)
Tél. 02 41 49 12 90 (sections 20 + 21)
Tél. 02 41 49 11 10 (sections 22 + 23)

UNITÉ TERRITORIALE DE LA MAYENNE

60 rue Mac-Donald
CS 43020 – 53 063 LAVAL CEDEX 9
Tél. 02 43 67 60 60
Fax 02 43 67 60 59
Téléphone 02 43 67 60 60
Fax 02 43 67 60 71

UC 1 – paysdl-ut53.uc1@direccte.gouv.fr
Tél. 02 43 67 60 28 – 02 43 67 60 23
(sections 1 + 6 + 10)
Tél. 02 43 67 60 37 (sections 2 + 3 + 9)
Tél. 02 43 67 60 32 (sections 4 + 5 + 8)
Tél. 02 43 67 60 27 (section 7)

UNITÉ TERRITORIALE DE LA VENDÉE

Cité administrative Travot
BP 789
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 45 21 00 – Fax 02 51 37 88 51

UC 1 – paysdl-ut85.uc1@direccte.gouv.fr
Tél. 02 51 45 21 05

UC 2 – paysdl-ut85.uc2@direccte.gouv.fr
Tél. 02 51 45 21 54

Renseignements pour le public :
tél. 02 51 45 21 37



Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr